

Communication de
René LAPIERRE
Professionnel
Service des programmes
Direction générale de l'enseignement collégial

UNE MEILLEURE FORMATION FONDAMENTALE À TRAVERS LE NOUVEAU PROGRAMME DE SCIENCES HUMAINES?

Préambule

Il y a cinq ans, alors que j'étais au Conseil des collèges, j'avais rassemblé un certain nombre de textes proposant diverses définitions générales de la formation fondamentale; il me semblait alors que ce concept était surtout utile pour écrire de beaux discours sur l'enseignement collégial. Aussi, à mon arrivée au Service des programmes, j'ai été à la fois un peu surpris et quelque peu dubitatif en recevant pour mandat d'opérationnaliser ce concept dans la révision de la concentration en sciences humaines. Pourtant, au même moment, la Direction des affaires éducatives de la Direction générale de l'enseignement collégial se dotait d'un *Cadre de référence pour l'élaboration, la révision et l'évaluation des programmes au collégial*, document qui définissait clairement et concrètement les dimensions de la formation fondamentale dans les programmes d'études du collégial. Ce n'est pourtant qu'au fil du travail de révision du programme de sciences humaines et d'autres programmes que s'est peu à peu clarifiée cette notion de formation fondamentale et, surtout, que sont apparus, avec plus d'évidence, les moyens concrets d'opérationnaliser celle-ci dans un programme de formation aussi complexe.

Je dois dire que ma participation au comité avisé du Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation (C.A.D.R.E.), concernant le dossier-souche sur la formation fondamentale, m'a permis d'y voir plus clair, notamment par les exemples de démarches et de choix éducatifs relevés ailleurs, spécialement aux États-Unis.

Par ailleurs, les points de vue des coordonnateurs de sciences humaines, associés à l'ensemble des consultations menées à l'occasion de cette réforme, ont tantôt modifié, tantôt renforcé mes recommandations de voies d'action à privilégier pour recentrer la formation collégiale préuniversitaire en sciences humaines autour de l'axe de la formation fondamentale.

Ainsi, au moment où les nouveaux cours de la concentration en sciences humaines s'appêtent à partir pour les consultations finales, alors que les orientations et les règles d'organisation du programme ont été arrêtées par le ministre, la question

d'une meilleure formation fondamentale à travers le nouveau programme de sciences humaines m'apparaît ne plus avoir à conserver son point d'interrogation.

Cadre de référence pour l'élaboration, la révision et l'évaluation des programmes au collégial

Il n'est pas suffisamment connu que la Direction générale de l'enseignement collégial et le Service des programmes ont déjà, depuis 1982, une définition générale officielle de la formation fondamentale. Qui plus est, cette définition est opérationnelle; c'est l'un des éléments formels d'analyse des cours et des programmes soumis à l'approbation ministérielle, via le Service des programmes et la Direction générale de l'enseignement collégial. Voilà qui n'est peut-être pas assez dit et connu hors des frontières des coordinations provinciales et des organismes officiels de l'ordre collégial.

Le cadre de référence a lui-même pour point de départ le préambule du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* qui puise au Livre blanc: *Les collèges du Québec, nouvelle étape* pour définir l'enseignement collégial par la formation fondamentale.

Le règlement précise un tel principe dans les termes suivants: «la formation fondamentale se définit d'abord par son extension: elle entend contribuer au développement intégral de la personne, dans toutes ses dimensions; à ce titre, elle recourt à des moyens qui peuvent dépasser le champ des activités strictement pédagogiques. Mais la formation fondamentale se caractérise surtout par sa profondeur: elle vise à faire acquérir les assises, les concepts et les principes de base des disciplines et des savoir-faire qui figurent au programme de l'étudiant, quelle que soit son orientation. C'est en cela que la formation fondamentale se distingue de la formation générale qui, elle, s'acquiert à même la fréquentation d'un large éventail de disciplines et de techniques».⁽¹⁾

De façon plus précise et plus opérationnelle, le *Cadre de référence pour l'élaboration, la révision et l'évaluation des programmes au collégial* explicite les différents aspects de la formation fondamentale dans les programmes d'études du collégial. C'est ce cadre de référence qui, depuis 1984, détermine une part importante des éléments constitutifs des grilles d'analyse des projets de cours et de programmes soumis à l'approbation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science; c'est également à partir des concepts de ce cadre de référence que sont déterminées les balises obligatoires à suivre dans le processus de révision, de mise à jour ou de création des programmes du collégial.

Mais plus qu'une référence conceptuelle, le cadre de référence est, pour le Service des programmes, un outil pratique utilisé par les professionnels responsables de programmes et les décideurs de la Direction générale de l'enseignement collégial

(1) *Règlement sur le régime pédagogique au collégial*, p. 7.

(D.G.E.C.). La concentration révisée en sciences humaines, comme tous les programmes révisés depuis 1984, et peut-être plus que les autres programmes, a été revue sous la lentille de la formation fondamentale telle que définie premièrement par le *Cadre de référence pour l'élaboration, la révision et l'évaluation des programmes du collégial*.

Parmi les définitions instrumentales à souligner dans ce document de base, on se doit de citer la première partie du court chapitre consacré spécifiquement à la formation fondamentale: «Deux dimensions déterminent la formation fondamentale. Elle est d'une part une formation axée sur les apprentissages qui favorisent le développement intégral de la personne et, d'autre part, elle vise l'acquisition des connaissances et des habiletés de base nécessaires à l'exploration ordonnée d'un champ de connaissance ou d'activité. Ces dimensions, bien que différentes, n'en demeurent pas moins complémentaires et peuvent mutuellement s'éclairer.»

En rapport avec les objectifs spécifiques des programmes du collégial, la formation fondamentale se définit par «l'exploration progressive d'un champ de connaissance ou d'activité en vue de la maîtrise des éléments de savoir, des habiletés intellectuelles et des techniques propres à ce champ». Cette définition recouvre, de façon plus précise, les concepts suivants qu'il convient d'explicitier.

• exploration progressive...

Mesurée par le cheminement de l'élève, cette exploration lui permet d'approfondir ses apprentissages antérieurs, de s'approprier des méthodes ou des démarches de connaissances et d'action, de se familiariser avec les fondements cognitifs de ces diverses pratiques.

• d'un champ de connaissance ou d'activité...

Ce champ est perçu comme une réalisation humaine et socio-culturelle. Il est cerné dans ses problèmes et ses défis, dans ses concepts de base, dans ses fondements historiques et socio-économiques et dans ses perspectives de développement.

• en vue de la maîtrise des éléments de savoir, des habiletés intellectuelles et des techniques propres à ce champ

Ordonnée à l'acquisition de compétences professionnelles, cette exploration permet à l'élève de se doter d'outils et de techniques spécifiques, correspondant à l'exercice de fonctions de travail définies. Ordonnée à l'objectif de préparation à l'université, elle permet à l'élève de se familiariser avec un champ élargi de connaissances sur lequel se greffera ultérieurement une formation plus spécialisée. Dans l'un et l'autre cas, on entend favoriser le plus possible l'esprit d'observation, d'analyse, de généralisation et d'application. ²⁾

La formation fondamentale dans les programmes du collégial repose donc sur des assises conceptuelles définies substantiellement par le cadre de référence en usage au Service

des programmes.

Une meilleure formation fondamentale à travers le nouveau programme de sciences humaines

Plus spécifiquement, la nouvelle concentration en sciences humaines incarne ces principes généraux de plusieurs façons qui lui sont propres. D'entrée de jeu, il faut insister sur l'importance et sur la réalité de ce fait qui est à la base même de la révision en profondeur de la concentration en sciences humaines.

Tant que la formation fondamentale n'était inscrite que dans les grandes orientations du nouveau programme, certains pouvaient continuer de n'y voir qu'un vœu pieux et douter de son actualisation finale.

Maintenant que nous amorçons les dernières consultations avant l'approbation ministérielle du programme et des nouveaux cours qui le constituent, nous sommes en mesure de saisir tous les impacts concrets de l'orientation relative à la formation fondamentale; nous sommes à même de constater qu'il s'agissait d'une orientation sérieuse et bien réelle dans ses exigences, cela dans chacun des éléments constitutifs essentiels du nouveau programme.

Parmi les principaux lieux d'application de la formation fondamentale dans le nouveau programme de sciences humaines au collégial, il faut nommer: les objectifs du programme; l'ajout de quatre unités obligatoires en méthodologie; une diminution de 75 p. cent du bassin de cours; la partie ministérielle des cours consacrée spécifiquement à la formation disciplinaire fondamentale; les règles d'organisation de la concentration; le cadre conceptuel et le choix des objets de cours; les objectifs et les contenus précis de cours; les critères d'analyse et d'approbation des cours de la concentration.

• De la problématique de départ aux orientations ministérielles, aux objectifs du programme et au principe général d'organisation des études

Le document: *La révision de la concentration en sciences humaines au collégial* Les orientations ministérielles résume, en quelques lignes, quelle était la problématique de la révision de la formation préuniversitaire en sciences humaines. Les mots clefs décrivant la situation étaient: «grande diversité des cheminements scolaires», «érosion des structures d'accueil universitaires», «grand nombre de cours de toutes natures offerts par les nombreuses disciplines de la concentration», nombre insuffisant d'unités de formation, pertinence inégale des contenus et des objectifs des cours. Trois critiques

(2) *Cadre de référence pour l'élaboration, la révision et l'évaluation des programmes au collégial*, pp. 15, 16 et 17.

générales traduisaient les problèmes à résoudre: éclatement de la formation, incohérence de la formation et dévaluation de la formation générale préuniversitaire en sciences humaines.

Les orientations ministérielles de la révision de ce secteur d'études déterminaient sept moyens de résoudre ces problèmes:

- établir un programme-cadre fondé sur l'intégration des connaissances et généraliser son application à l'ensemble des élèves de sciences humaines du réseau collégial;
- concentrer la formation sur les savoirs fondamentaux et la méthodologie propres aux sciences humaines;
- définir les objectifs généraux qui seront poursuivis par l'ensemble des cours de la concentration en sciences humaines;
- assurer l'équilibre entre l'approfondissement et l'exploration des connaissances en sciences humaines;
- conserver la souplesse requise pour répondre aux besoins personnels des élèves, dans le respect de leur orientation professionnelle et des exigences universitaires à rencontrer;
- favoriser un cheminement harmonieux dans les apprentissages;
- réviser l'ensemble des cours de sciences humaines actuellement dispensés au collégial et en réduire le nombre de façon à mieux répondre aux besoins de formation fondamentale des élèves et à renouveler les enseignements dans ce secteur d'études.⁽³⁾

Déjà, à ce niveau, étaient affirmées non seulement la nécessité de la formation fondamentale, mais également plusieurs de ses modalités d'application.

Pour leur part, les apprentissages généraux visés par les objectifs du programme reprenaient et précisaient encore davantage comment le nouveau programme de sciences humaines au collégial entendait se centrer résolument sur la formation fondamentale et sur ses multiples aspects, non seulement par la structure du programme, mais surtout par les objectifs d'apprentissage poursuivis, et par le programme dans son ensemble, et par chacun des cours de ce programme.

Ces visées éducatives étaient exprimées de la façon suivante autour de quatre objets essentiels:

- le développement de la rigueur de pensée;
- l'intégration des apprentissages;
- l'acquisition de concepts fondamentaux et de méthodes propres aux sciences humaines;
- l'acquisition de connaissances de base dans quelques disciplines des sciences humaines.⁽⁴⁾

Une version plus détaillée et plus conforme aux règles de base de la taxonomie des objectifs pédagogiques précisera les apprentissages concrets liés aux objectifs du nouveau programme de sciences humaines à l'automne 1988.

Par ailleurs, une des caractéristiques du programme révisé de sciences humaines, c'est que s'ajoute aux orientations et aux objectifs du programme un principe général clarifié d'organisation des études, en plus des règles d'organisation formelles de la concentration. Ce principe général vise à résoudre, à leur source, les éléments de la problématique en

assurant la cohérence de la formation par la centration sur l'objet premier et commun des sciences humaines et par l'introduction d'une formation obligatoire en méthodologie scientifique de base. En revenant à cette idée centrale que toute science se définit par son objet et par ses méthodes, le nouveau programme de sciences humaines inscrit la formation fondamentale dans la nature et dans la conception même du programme d'études.

Ces assises théoriques n'ont cependant de sens que par la formation qu'elles visent à procurer à l'élève. L'affirmation de la formation fondamentale dans le nouveau programme de sciences humaines, c'est, plus visiblement et plus concrètement, des règles concernant la concentration et les nouveaux cours.

• Les règles d'organisation de la concentration

La concentration en sciences humaines comprendra désormais trois parties: deux cours obligatoires en méthodologie des sciences humaines, huit cours dans la partie ministérielle de la concentration consacrée à la formation de base en sciences humaines, quatre cours dans la partie au choix des établissements s'ouvrant à quelques disciplines complémentaires aux sciences humaines et à des cours plus spécialisés de sciences humaines.

Cette structuration de la concentration fait en sorte de centrer l'essentiel de la formation sur les cours obligatoires et les cours de la partie ministérielle, lesquels se définissent par la formation fondamentale. En outre, les préalables universitaires, variables selon l'orientation de l'élève, définissent certains contenus du groupe de cours au choix des établissements qui collaborent de cette autre façon à la formation fondamentale.

Par ailleurs, trois règles formelles d'organisation des études de concentration en sciences humaines favoriseront la formation fondamentale en empêchant à la fois la surspécialisation et l'éparpillement de l'esprit, tout en assurant un minimum de formation en sciences humaines proprement dites aux diplômés de ce secteur d'étude préparatoire à l'université, toutes distorsions que les anciennes règles de la concentration ne permettaient pas de corriger. L'élève devra, en effet, se limiter à un maximum de quatre cours dans une même discipline et à un maximum de six disciplines de concentration, comme il devra s'initier à au moins quatre disciplines de sciences humaines proprement dites.

Ainsi, non seulement l'élève sera-t-il recentré sur une formation préuniversitaire précise, mais son cheminement sera

(3) Ibidem, p. 2.

(4) Ibidem, p. 3.

encadré de façon à assurer la cohérence et le caractère fondamental de cette formation.

• La réduction du nombre des cours

Le nouveau programme de sciences humaines diminue de quelque 75 p. cent le nombre de cours que les collèges pourront offrir au choix des élèves; en effet, la nouvelle concentration ne proposera à l'ensemble des collèges qu'une centaine de cours là où il y en avait plus de 400. En fait, la diminution réelle est encore plus significative si l'on considère que la partie ministérielle et méthodologique de la concentration ne retient qu'une possibilité théorique de 42 cours. Plus encore, en considérant certaines spécificités des collèges privés et des collèges anglophones, on doit constater que le nombre de cours retenu est encore moindre si on se place du point de vue des cours susceptibles d'intéresser les différents types de collèges du réseau collégial.

Cette réduction importante du nombre de cours n'est pas telle que la liberté de choix des élèves devient caduque; elle s'arrête également là où les choix et où les ressources des collèges sont préservés, sinon stimulés à l'occasion de l'implantation locale du nouveau programme.

Elle traduit cependant la volonté ferme de définir le nouveau programme de sciences humaines par la formation fondamentale, en requérant de chacune des disciplines qui le composent qu'elles se limitent à l'essentiel.

Les-nouveaux cours de la concentration

Voilà probablement la concrétisation la plus visible de la formation fondamentale dans le nouveau programme de sciences humaines au collégial. Alors que dans la conception et dans la structuration du programme la formation fondamentale était assurée par une série de choix découlant de principes généraux, l'élaboration des cours du programme commandait des définitions précises et claires de la formation fondamentale.

• Concepts préalables à l'élaboration des cours et critères d'approbation des cours

Outre le *Cadre de référence pour l'élaboration, la révision et l'évaluation des programmes du collégial*, plusieurs sources ont contribué à la précision du concept de formation fondamentale applicable aux cours du nouveau programme de sciences humaines. Parmi celles-ci, il faut nommer: le dossier-souche du C.A.D.R.E. concernant la formation fondamentale, spécialement le volet sur la documentation américaine de Jacques Laliberté, le *Document d'orientation de la concentration en sciences humaines au collégial* de la Direction générale de l'enseignement collégial, les avis des universités et des

collèges relatifs à la révision du programme de sciences humaines.

Très concrètement, on retrouve les éléments plus précis rattachés à la formation fondamentale dans la *Grille d'analyse des projets de cours de sciences humaines du bloc ministériel*. Cette grille a servi d'instrument d'élaboration et d'analyse aux coordinations de la concentration en sciences humaines; elle a été adoptée par le Groupe des coordonnateurs de sciences humaines à l'automne 1987 et elle sera intégrée à l'analyse du Service des programmes lors du processus d'approbation des cours du nouveau programme de sciences humaines.

La grille précise que la formation fondamentale doit être une préoccupation importante des nouveaux cours; elle définit celle-ci d'abord par les éléments suivants: concepts de base de la discipline et des sciences humaines, fondements historiques du contenu, problèmes et défis fondamentaux de la discipline, connaissances générales transférables. La grille comprend également les éléments suivants: développement des habiletés d'observation, d'analyse et de synthèse, développement d'attitudes d'ouverture, d'objectivité et de sens critique. Les sections relatives au développement de la rigueur de pensée et à l'intégration des apprentissages fournissent également des précisions à la notion de formation fondamentale.

La première phase de l'analyse des cours par le Service des programmes ajoute à ces éléments la pertinence du niveau taxonomique choisi en fonction des besoins des élèves, la progression des apprentissages, la clarté et la précision de la formulation des objectifs, la cohérence entre les buts, les objectifs, le contenu et les médiagraphies. Ces aspects plus techniques contribuent à la formation fondamentale en indiquant clairement les éléments essentiels des cours, éléments qui seront les mêmes pour tous les élèves dans tous les collèges. Les enseignants pourront aller plus loin ou à côté des plans-cadre provinciaux, mais ces derniers assureront une sorte de «formation minimale garantie» par leur précision et par l'évaluation des apprentissages qu'ils déterminent en partie.

• Les nouveaux cours

«Qu'enseigneriez-vous et comment l'enseigneriez-vous si vous saviez qu'aucun étudiant de votre classe ne devait jamais prendre d'autre cours de cette discipline?» Citée par Jacques Laliberté dans le volet américain du dossier-souche sur la formation fondamentale du C.A.D.R.E., cette question de Mayhew rapportée par Gaff, dans *General Education Today*, était dans la tête des élaborateurs-enseignants des cours du nouveau programme de sciences humaines. Cette question visait à dégager ce qu'il y a de fondamental dans chaque discipline et comment le transmettre à l'élève.

«La façon dont les Mayas se brossaient les dents, c'est moins fondamental que le lien entre l'apparition de l'agriculture et le développement des premières civilisations»; voilà un exemple, souvent utilisé au sein du Groupe des coordonnateurs de sciences humaines, pour illustrer, à grands traits et avec

humour, le changement de cap dans la conception des cours à élaborer et à dispenser.

Au bout de la ligne, les projets de cours élaborés reflètent ces préoccupations. Le rapport 1987-1988 du Groupe des coordonnateurs de sciences humaines fait état du bilan de l'opération élaboration de cours; notamment en ces mots:

«Les cours disciplinaires de la partie ministérielle du programme renouvellent significativement la formation de base en sciences humaines. Chacune des disciplines a défini dans ce bloc de cours ce qui lui semblait le plus susceptible de répondre aux besoins fondamentaux des élèves, dans la perspective d'une formation à la fois préuniversitaire et de l'ordre de la formation générale. Le résultat global montre des changements profonds pour la majorité des disciplines, tant dans les thématiques que dans les objectifs pédagogiques, les contenus étant mis à jour et réorganisés, les bibliographies rajoutées et pensées pour les élèves sans négliger les enseignants.

Les quatre cours disciplinaires sont également l'objet d'un logigramme; celui-ci illustre, à titre indicatif, un cheminement séquentiel des élèves à l'intérieur des cours ministériels de la discipline.

Au point de vue de la formulation des cours, les coordonnateurs estiment avoir atteint le juste équilibre entre la généralité du plan-cadre et la précision nécessaire de celui-ci pour la détermination réelle des plans de cours effectifs dans les collèges.

Une autre constatation s'impose. Les cours élaborés reflètent clairement les différences entre l'enseignement collégial et les autres ordres d'enseignement. C'est peut-être que, contrairement à l'inspiration universitaire des cours du début des collèges, les cours présentés sont davantage le fruit de vingt ans d'expérience collégiale.»⁽⁵⁾

• Le choix des thèmes et des objets de cours (deux exemples)

• Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines

Les objectifs pédagogiques et le contenu de ce cours sont l'aboutissement de deux années de réflexion collective. La nature transdisciplinaire du plan-cadre ne devait pas empêcher l'apprentissage de méthodes disciplinaires particulières tout en demeurant une formation de base commune à l'ensemble des élèves. Le plan-cadre présenté propose une progression du général au particulier, de la méthode scientifique en général à la spécificité de son application en sciences humaines, en développant ensuite les trois principaux types de méthodes dans ce domaine du savoir et en aboutissant à l'une de ces méthodologies à laquelle sera initié plus concrètement l'élève. Les différentes disciplines de sciences se sentent à l'aise à l'intérieur du plan-cadre formulé qui reçoit l'aval du Groupe des coordonnateurs de sciences humaines.

Tel que conçu, le cours répond aux objectifs du programme en regard de l'initiation à la méthode scientifique

appliquée en sciences humaines; il le fait en respectant chacune des disciplines concernées tout en facilitant la gestion locale relative à cet enseignement.

• Méthodes quantitatives en sciences humaines

Le plan-cadre mis de l'avant se présente comme un cours qui relève à la fois des sciences humaines et des mathématiques tout en se préoccupant des besoins généraux des élèves.

Ces besoins plus généraux sont ceux qu'impose la société actuelle à travers les nombreuses informations de nature quantitative qu'elle propose quotidiennement.

Il s'agit pourtant d'abord et avant tout d'un cours de sciences humaines au sens où il a pour objet l'une des principales méthodes de celles-ci pour atteindre la vérité valide scientifiquement. C'est encore un cours de sciences humaines par ses objectifs, par le traitement de son contenu et par le rapport constant qu'il établit avec l'univers des sciences humaines en général.

Le contenu mathématique du cours est particulier en ce sens qu'il se veut «démathématisé» tout en constituant une formation de base réelle et valable en statistiques élémentaires. Cette option privilégie la compréhension des concepts explicatifs de base plus que le calcul proprement dit; en même temps, ce traitement vise à faire apprivoiser les mathématiques par les nombreux élèves de sciences humaines qui entretiennent à leur égard des préjugés susceptibles de les conduire à un cul-de-sac professionnel.

Comme tel, le plan-cadre du cours se veut une réponse à des besoins de formation clairement identifiés; il s'adresse à tous les élèves de sciences humaines, avec ou sans mathématiques. Les premiers y trouveront une nouvelle approche des mathématiques et des sciences humaines et les seconds y trouveront... une nouvelle approche des sciences humaines et des mathématiques.

L'enthousiasme et le consensus des membres du comité mixte d'élaboration du cours est à souligner, surtout la concordance de leurs vues sur les besoins des élèves et sur l'approche pédagogique caractéristique du plan-cadre de cours.

Conclusion

D'autres dimensions du nouveau programme de sciences humaines incarnent l'option pour une meilleure formation fondamentale dans cette concentration: l'intégration de l'ensemble des cours et de toutes les disciplines aux objectifs du programme, les logigrammes disciplinaires, le principe de l'égalité pédagogique des disciplines, la transformation de la discipline science de l'administration en discipline de concen-

(5) Ibidem, p. 3.

tration... et l'insertion des cours ministériels dans les trois façons d'aborder l'objet des sciences humaines: l'individu, la société, le monde.

D'autres aspects du programme seraient aussi à considérer, tels les cours communs obligatoires de français, de philosophie et d'éducation physique, outre les complémentaires, l'insistance sur la langue seconde et l'informatique, en plus des mathématiques et des cours d'appoint à élaborer.

Reconnaître l'application de la formation fondamentale dans le nouveau programme de sciences humaines demandait un long développement; c'est bon signe. Bien sûr, on peut suggérer d'autres voies d'application que celles qui ont été choisies. Celles qui l'ont été ont cependant le mérite d'être le fruit de consensus généraux et d'être applicables relativement facilement. Localement, les collèges pourront aller encore plus loin et ajouter d'autres formes à la formation fondamentale en sciences humaines, notamment par la détermination de stratégies pédagogiques efficaces en regard de cette formation; l'intégration des départements disciplinaires en départements de programmes devrait être à considérer également.

Dès à présent, cependant, la réalité d'une meilleure formation fondamentale dans le nouveau programme de sciences humaines ne saurait être mise en doute. En fait, la révision de ce programme visait principalement à réaligner cette formation de façon à assurer plus de temps et d'espace à la formation fondamentale. Et cela a été fait. Ceux et celles qui ont travaillé à la révision du programme de sciences humaines ces dernières années ont répondu oui à la question de départ de cet atelier; ils espèrent maintenant que le travail se poursuivra au sein des collèges avec autant de volonté inventive qu'ils ont su en démontrer.

Communication de
Guy MIGNERON
Professeur d'informatique
Cégep de Saint-Jérôme

LA FORMATION FONDAMENTALE EN INFORMATIQUE: UNE DÉMARCHÉ CONCRÈTE⁽¹⁾

En mai 1987, les premiers finissants du département d'informatique du cégep de Saint-Jérôme faisaient leur entrée sur le marché du travail. Ils venaient de consacrer une partie très importante de leur dernière session à des projets de fin d'études en entreprise. Les professeurs responsables de ces projets ont profité de l'occasion pour demander aux employeurs de porter un jugement sur l'adéquation de la formation de nos étudiants. Ces jugements constituaient la première évaluation dont nous

disposions en provenance de l'extérieur du Collège et nous voulions en tenir compte dans la révision de programme sur laquelle nous devons nous pencher à ce moment.

Chez plusieurs des employeurs, l'étudiant s'était présenté en début de projet sans connaître spécifiquement l'environnement matériel ou logiciel requis pour son travail. Nous nous attendions à ce que ces employeurs nous demandent qu'à l'avenir nos étudiants maîtrisent ces types de matériel, de langages, de systèmes d'exploitation, mais tel ne fut pas le cas. Leurs réactions soulignaient plutôt:

- la facilité que les étudiants avaient eue à s'intégrer à leur nouvel environnement;
- leur capacité d'entreprendre un travail de longue haleine et de le mener à bien;
- leur bonne méthode de travail.

Les employeurs avaient généralement été tellement impressionnés par ces qualités qu'ils ont jugé beaucoup moins important l'apport d'une formation technique pointue qui correspondrait à leurs besoins spécifiques.

Ces réactions positives et les espoirs que nous fondions sur des changements d'une révision de programme nous ont motivés à chercher ce que nous pouvions améliorer dans notre enseignement dans les années à venir.

La démarche initiale

Notre démarche en ce sens n'a pas débuté par la question «Qu'est-ce que la formation fondamentale?», sujet qui ne nous avait pas encore atteints, ni par une étude immédiate des contenus de cours, mais par la double question: «Quelles sont les qualités de base que nos étudiants doivent avoir à la fin de leur cours?» et «Que pouvons-nous faire pour y contribuer?»

À la première partie de la question, nous avons répondu:

- l'étudiant sera une personne autonome dans son travail;
- il saura aborder un problème et l'analyser, concevoir une solution qui tienne compte des contraintes réelles et la réaliser du début à fin, former les usagers à son utilisation et la documenter;
- il sera en mesure de produire un travail intellectuel logique et structuré;
- il sera en mesure de communiquer efficacement tant oralement que par écrit;
- il aura pris en charge son apprentissage et sera en mesure de s'adapter rapidement aux changements technologiques de sa discipline.

Pour répondre à la deuxième partie de la question, nous avons ensuite étudié les contenus de cours, non sans avoir d'abord explicitement reconnu aux étudiants le droit qu'ils avaient de ne pas être «l'étudiant modèle» dont rêvent les professeurs et, entre autres, celui de ne pas toujours tout comprendre à la première explication. Ceci nous plaçait devant

(1) Ce texte est paru dans *Pédagogie collégiale*, vol 2, no 2, décembre 1988.